

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LA RÉORGANISATION DU MASTER MENTION « INFORMATION, COMMUNICATION » - UFR  
LANGUES, CULTURES ET COMMUNICATION (LCC)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 18 MAI 2018,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2017 accordant l'Université Clermont Auvergne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2017-02-03-05 du Conseil d'Administration du 03/02/2017 portant sur le dossier d'accréditation de l'offre de formation ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 27 mars 2018 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

de restructurer les parcours du Master mention Information et Communication comme suit :

- fermeture progressive du parcours « Communication et démocratie participative » : fermeture du Master 1<sup>ère</sup> année à la rentrée 2018 et du Master 2<sup>ème</sup> année à la rentrée 2019
- modification de l'intitulé de l'autre parcours « Stratégie de communication des entreprises » en « Stratégie de communication des organisations » afin d'englober le secteur de l'économie sociale et solidaire et des collectivités territoriales dès la rentrée 2018 en Master 1<sup>ère</sup> année. Maintien pour 2018-19 de l'intitulé du parcours « Stratégie de communication des entreprises » pour le Master 2<sup>ème</sup> année.
- mise en place à la rentrée 2019 pour le Master 2<sup>ème</sup> année d'un nouveau parcours orienté vers la communication numérique.

Membres en exercice : 37

Votes : 23

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions: 1

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-05-18-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MAI 2018

### 5.2- UFR LCC – REORGANISATION DES PARCOURS AU SEIN DU MASTER MENTION « INFORMATION, COMMUNICATION »

Le master Information et Communication comporte actuellement deux parcours : *Stratégie de communication des entreprises* (capacité d'accueil : 25 étudiants), *Communication et démocratie participative (CDP)* (capacité d'accueil : 12 étudiants).

#### 1. Les problèmes rencontrés :

- Le parcours CDP (et précédemment le parcours *Communication des Associations et des Collectivités Territoriales (CACT)* dans le contrat qui s'est achevé) ne remplit pas la capacité d'accueil minimale définie par l'Université (cible à 20 étudiants par parcours en M2 et minimum à 12 étudiants) et cela depuis 6 ans. En 2015, l'évaluation HCERES avait déjà alerté sur les faibles effectifs de ce master. L'année suivante, en 2016, il n'y avait que 4 étudiants en master 2. Cette année, ce parcours compte 7 étudiants inscrits en master 1 et 3 étudiants inscrits en master 2.
- Chaque année entre 90 et 100 étudiants sont diplômés en Licence Information et Communication à l'UCA. Beaucoup partent dans d'autres villes faire un master. Ces étudiants ne candidatent pas massivement dans le parcours de master CDP (seul un tiers des étudiants de ce parcours ont une licence en Communication, les autres viennent d'autres licences).
- Une enquête réalisée fin février 2018 auprès des étudiants diplômés en communication dans le précédent contrat (79 répondants pour 2 parcours) a révélé pour le parcours « Communication des entreprises » (COMME) (qui a donné lieu au parcours « Stratégie de communication des entreprises » dans ce contrat) une bonne insertion dans des métiers liés à la communication et correspondant aux débouchés annoncés, ainsi qu'une part non négligeable de métiers liés au numérique.

S'agissant du parcours « Communication des Associations et des Collectivités Territoriales » (CACT) (qui a donné lieu au parcours « Communication et démocratie participative » dans ce contrat), l'insertion professionnelle se fait dans les mêmes métiers que le parcours COMME (42% des cas), les étudiants poursuivent en doctorat (14% des cas) ou alors il n'y a pas d'insertion dans les métiers de la communication (38% des cas) et dans ce cas une partie non négligeable des étudiants de CACT doit se reconverter : professeur des écoles, conseiller bancaire, barman, etc.

#### 2. Les solutions proposées :

L'assemblée plénière du département Information et Communication (les enseignants, les étudiants et le personnel administratif) s'est réunie et a adopté (après un vote) la proposition suivante qui vise la réorganisation des parcours au sein de la mention de master :

- À la rentrée 2018-2019, fermeture en master 1 du parcours *Communication et démocratie participative (CDP)* du Master Information et Communication et maintien du parcours CDP en master 2 pour accompagner les étudiants qui sont en master 1 en 2017-2018. Les spécificités de la communication de l'économie sociale et solidaire, tout comme la dynamique recherche associée à ce parcours trouveront leur place dans la nouvelle version de la mention ;

- Modification du nom du second parcours du master en « Stratégies de communication des organisations » afin d'englober aussi le secteur de l'économie sociale et solidaire et des collectivités territoriales qui trouvait initialement sa place dans le parcours CDP et préparer les étudiants à travailler dans tout type d'organisation, dans des postes d'encadrement en communication, en appréhendant le caractère spécifique de chaque secteur ;
- Proposition en master 2 pour la rentrée 2019-2020 d'un parcours de master orienté vers « la communication numérique » afin de continuer à offrir deux parcours dans le master Information et Communication, comme prévu dans le contrat, et offrir plus de places (50 places contre 37 à l'heure actuelle).

Ce parcours numérique répond à des besoins du marché et des besoins exprimés par les anciens étudiants actuellement en activité. L'enquête réalisée auprès des diplômés en communication des 5 dernières années a montré que la part des métiers liés au numérique augmente. Si les étudiants pouvaient se former par eux-mêmes ces dernières années, ce n'est plus le cas : les métiers liés au numérique, au niveau master, demandent le développement de compétences spécifiques. Parmi ces métiers, on peut citer : *concepteur, coordinateur de projets de communication numérique ; social media manager, animateur de communautés ; chef de projet web ; traffic manager.*

Par ailleurs, une mineure en Information et communication numérique est proposée en L2 et en L3 de la licence Information et Communication. Développer un parcours de master en communication numérique serait donc dans le prolongement de l'offre licence et en adéquation avec les souhaits des étudiants qui de cette mineure (65 en L3 cette année).

- La recherche aura une place importante dans le nouveau master, comme c'était le cas dans le parcours CDP, afin de permettre une poursuite d'études en doctorat pour les étudiants qui le souhaitent. Il faudra notamment maintenir le lien entre recherche et formation et renforcer la dynamique scientifique en cohérence avec les trois axes du laboratoire Communication et Sociétés : Communications et solidarités (axe 1), L'espace public pluriel (axe 2) et Communications et interculturalités (axe 3). Un encadrement scientifique pourra également être proposé pour l'aspect numérique. Outre les enseignants-chercheurs du laboratoire qui travaillent sur cette thématique, l'équipe se renforce : un MCF a été recruté l'année passée avec un profil fortement numérique et le poste de MCF en Sciences de l'information et de la communication mis au concours cette année comporte lui aussi une part non négligeable de numérique dans son profil.
- Offre dès la rentrée 2018-2019 d'un master 1 mutualisé, le choix du parcours de master 2 se faisant en fin d'année universitaire. Ce faisant, l'équipe s'engage à mettre en place la réorganisation des parcours au sein du master Information et communication en réalisant une économie d'heures, passant de 1400 heures actuelles à 1200 heures, soit environ 15% de réduction. Cela sera notamment possible par la proposition d'une année de master 1 mutualisée.

**Le travail sur la réorganisation des parcours en master 2 sera fait en concertation avec l'équipe enseignante, les étudiants élus et les professionnels du conseil de perfectionnement, pendant l'année 2018-2019, pour une ouverture des deux parcours de master à la rentrée 2019.**

Cette proposition a été présentée et adoptée par le conseil de gestion de l'UFR, réuni le 23 mars (19 voix favorables / 5 voix défavorables / 3 bulletins blancs)

Adoptée en CFVU du 27 mars 2018.